

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session de printemps, les arrêtés fédéraux suivants:

- Arrêté fédéral du 19 juin 1997 relatif au premier crédit d'ensemble destinés à la réalisation de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (Arrêté sur le financement du transit alpin) (FF 1996 IV 648).

Cet arrêté fédéral sera publié dans la Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 3 mars 1998 concernant la convention entre le chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie et le ministre des transports de la République fédérale d'Allemagne, relative à la garantie de la capacité des lignes d'accès nord à la NLFA (FF 1996 III 392);
- Arrêté fédéral du 4 mars 1998 approuvant la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (FF 1998 537);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 concernant l'accord entre la Suisse et la France en vue de compléter la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (FF 1997 IV 1077);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 portant approbation des modifications de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des technologies de l'information (FF 1998 605);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 concernant l'Accord de commerce et de coopération économique entre la Confédération suisse et la République kirghize (FF 1998 605);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 sur la modification de la Convention instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE) concernant l'assistance administrative mutuelle en matière douanière (FF 1998 605);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 sur le protocole additionnel à l'Accord de libre-échange du 22 juillet 1972 entre la Confédération suisse et la Communauté économique européenne relatif à l'assistance administrative en matière douanière (FF 1998 605);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 portant approbation de l'Accord avec la Commission des CE relatif à la suppression du certificat IMA 1 et à l'introduction de nouvelles règles d'origine pour les produits laitiers d'origine suisse (FF 1998 605);
- Arrêté fédéral du 10 mars 1998 portant approbation de l'Accord entre les Etats de l'AELE et le Royaume du Maroc (FF 1998 605);

- Arrêté fédéral du 11 mars 1998 concernant la modification du protocole additionnel à la convention relative à la constitution d'Eurofima, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire (FF 1997 II 357);
- Arrêté fédéral du 12 mars 1998 approuvant un avenant modifiant la convention de double imposition avec la France (FF 1997 IV 1025);
- Arrêté fédéral du 12 mars 1998 approuvant une convention de double imposition avec l'Argentine (FF 1997 IV 365).

Ces arrêtés seront publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'ils concernent, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse.

31 mars 1998

Chancellerie fédérale

FF12

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1998
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1998
Date	
Data	
Seite	1214-1215
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 385

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.